

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT EUROSTYLE SYSTEMS – 01.04.2010

Article 1 - Application des conditions générales d'achat – Opposabilité

Sauf convention particulière avec le Vendeur, les présentes Conditions Générales d'Achat ont pour objet de définir des dispositions générales applicables à toutes les commandes de matériel, équipement, produit ou service de toute nature. Le Vendeur a connaissance de la Charte d'Achats EUROSTYLE SYSTEMS qui est le référentiel pendant toute la durée des contrats d'Achats.

Article 2 - Commandes

La commande est réputée acceptée et contractuelle à réception par EUROSTYLE SYSTEMS de l'accusé de réception, revêtu du visa du Vendeur, qui doit parvenir au Service Achats d'EUROSTYLE SYSTEMS dans les quarante-huit (48) heures suivant la date de la commande.

EUROSTYLE SYSTEMS sera en droit de résilier la commande, sans pénalité, si l'accusé de réception ne lui est pas parvenu dans ce délai. Tant que le Vendeur n'a pas confirmé la commande, EUROSTYLE SYSTEMS est en droit de la modifier.

EUROSTYLE SYSTEMS devra alors être informé dans les meilleurs délais de tout changement de prix ou de calendrier consécutif aux modifications demandées. La commande acceptée par le Vendeur constitue un engagement ferme et définitif de sa part et implique son adhésion aux présentes Conditions Générales d'Achat, sauf si elles ont fait l'objet de réserves écrites formellement acceptées par EUROSTYLE SYSTEMS.

Article 3 - Tarifs

Sauf convention particulière, les prix de la commande sont toujours stipulés fermes et définitifs et comprennent les coûts d'emballage et de transport, ainsi que tout autre coût, risque ou charge, en rapport avec l'exécution de la commande. Les prix sont exprimés en euros HT et s'entendent DDP (Incoterm 2000).

Tout coût supplémentaire, de quelque nature que ce soit, devra faire l'objet d'un accord écrit préalable du Service Achats d'EUROSTYLE SYSTEMS spécialement indiqué sur le bon de commande. Les commandes ne donnent lieu à aucun versement systématique d'avances (ni acomptes, ni arrhes), sauf stipulation expresse dans la commande et/ou dans toute convention agréée entre les parties.

Tout changement de tarif ou de modalités de vente ne sera applicable à EUROSTYLE SYSTEMS qu'après notification par lettre recommandée avec accusé de réception, reçue un mois au moins avant sa date d'application, et ce après accord écrit d'EUROSTYLE SYSTEMS. A défaut, il sera fait applicable des précédents tarifs en vigueur.

Article 4 - Garantie

Sans préjudice des garanties légales, le Vendeur s'engage envers EUROSTYLE SYSTEMS, et envers tout Client sous-acquéreur d'un produit, à réparer ou échanger ce produit dès lors qu'une défectuosité ou un vice sera constaté dans le délai de deux (2) ans suivant la revente du produit, sauf si ce mode de dédommagement s'avère impossible ou disproportionné.

Dans ce cas, le Vendeur s'engage à prendre à sa charge les conséquences financières du mode de dédommagement mis en œuvre.

Le délai de garantie court à compter de l'émission de la facture de vente du produit.

Le Vendeur s'engage à prendre en charge l'ensemble des conséquences pécuniaires directes résultant de dommages de toute nature causés aux personnes et aux biens, ainsi que de mesures de retrait, suspension, consignation, reprise avec remboursement du Client, modification et/ou destruction des produits, que ces mesures soient ordonnées par les pouvoirs publics (y compris les tribunaux) ou volontaires, et quel que soit le motif invoqué, notamment dans l'hypothèse de vice caché, de non-conformité à une norme ou une réglementation, de défaut de sécurité.

Article 5 - Respect de la réglementation

Les produits commandés doivent répondre en tous points aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de non respect, EUROSTYLE SYSTEMS pourra mettre fin aux relations contractuelles pour faute du Vendeur sans aucun préavis.

Dans le cadre de l'exécution de la commande, le Vendeur garantit à EUROSTYLE SYSTEMS la stricte application des dispositions législatives et réglementaires, des exigences qualité et des normes applicables telles que le recyclage (DEEE), la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses (RoHS), ou de tout autre réglementation applicable aux produits livrés ou prestations exécutées.

Ainsi, sur demande d'EUROSTYLE SYSTEMS, le Vendeur s'engage à reprendre, à ses frais, les biens déclarés obsolètes, aux fins d'en faire recycler les matières selon la réglementation en vigueur pour la protection de l'environnement, de sorte qu'EUROSTYLE SYSTEMS ne soit pas inquiétée à ce sujet.

Article 6 - Livraison

6.1. Emballages

Les produits doivent être emballés dans un emballage approprié et conforme à la définition initiale, tenant compte de leur nature et des précautions à prendre afin de les protéger contre les intempéries, la corrosion, les accidents de chargement ou de déchargement, les contraintes de transport et de stockage, les vibrations ou les chocs, etc ...

Les colis seront clairement identifiés par référence au bon de commande correspondant à EUROSTYLE SYSTEMS.

Le Vendeur sera responsable de la casse, des manquants et des avaries provenant d'un emballage, marquage ou étiquetage incorrect ou inadapté. Tout matériel le nécessitant sera dédouané à la charge du Vendeur.

6.2. Délais

Le respect de la date fixée pour la livraison, indiquée sur le bon de commande ou les demandes de livraison dans le cadre de commandes ouvertes, est impératif.

Tout évènement susceptible d'avoir une influence sur le délai de livraison de la commande sera immédiatement porté à la connaissance d'EUROSTYLE SYSTEMS.

Le Vendeur devra notifier cet évènement immédiatement par écrit à EUROSTYLE SYSTEMS, ainsi que sa durée probable et ses conséquences sur les délais de livraison.

Toute commande qui serait livrée avant la date de livraison pourra donner lieu au renvoi de la marchandise aux frais du Vendeur.

Pour tout retard de livraison constaté sans information préalable du Vendeur, une pénalité de retard journalière de 1%, calculée sur le montant H.T. des marchandises non livrées, à compter de la date de réception initialement prévue, sera appliquée.

Ces pénalités ne sauraient constituer la réparation forfaitaire du préjudice éventuellement subi par EUROSTYLE SYSTEMS.

Ces sommes seront dues sans qu'une mise en demeure soit nécessaire et seront acquittées sous forme d'avoir. Au-delà de dix (10) jours ouvrés de retard et sans acceptation par EUROSTYLE SYSTEMS du report de la date limite de livraison, la commande pourra être résiliée par EUROSTYLE SYSTEMS, qui renverra, s'il le souhaite, la marchandise aux frais du Vendeur et ce sans préjudice de tous autres droits ou recours d'EUROSTYLE SYSTEMS.

6.3. Livraison / Réception

Le Vendeur est tenu de livrer la commande ainsi que la documentation y afférente ou exécuter les prestations, à la date et au lieu indiqué sur la commande.

La livraison par EUROSTYLE SYSTEMS s'effectue au lieu de livraison indiqué dans la commande aux fins de vérification en quantité de la conformité des fournitures à la commande.

EUROSTYLE SYSTEMS aura le droit de refuser les produits non conformes à celle-ci, et notifiera le refus par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quarante-huit (48) heures.

Cependant, la signature du bon de livraison ne préjuge pas des décisions ultérieures concernant la qualité du matériel livré, ni des éventuels manquants ou excédents qui peuvent être décelés après l'ouverture des colis et vérification des quantités annoncées sur le bon de livraison.

Tout produit livré ou prestation exécutée ne sera considéré(e) comme réceptionné(e) qu'après vérification qualitative de sa conformité aux spécifications de la commande.

A ce titre, le Vendeur garantit que les produits livrés sont conformes en tous points à la commande d'EUROSTYLE SYSTEMS, ou tout autre document annexé, et exempts de tout vice.

En cas de défaut de conformité, et dans un délai d'un (1) mois à compter de la livraison des produits en question dans ses locaux, EUROSTYLE SYSTEMS aura le choix entre :

- En cas de non-conformité portant sur des points mineurs, EUROSTYLE SYSTEMS pourra procéder à la réception avec réserves.
- En cas de non-conformité portant sur des points majeurs, EUROSTYLE SYSTEMS devra :
 - Annuler la commande après en avoir informé le Vendeur,
 - Obtenir, aux frais du Vendeur, le remplacement immédiat des produits non conformes par des produits identiques, mais conformes, ou des produits de meilleure qualité, aux mêmes conditions de prix et dans un délai de cinq (5) jours ouvrés après réception de la réclamation, sans préjudice de l'indemnisation pouvant être réclamée par EUROSTYLE SYSTEMS pour l'ensemble des conséquences pécuniaires directes résultant des dommages de toute nature causés aux personnes ou aux biens pour quelque raison que ce soit.

Les produits non conformes seront retournés, le cas échéant, au Vendeur en port du, accompagnés d'un « bon de retour » précisant leur état.

Article 7 - Transport

Les frais de transport, lorsqu'ils sont à la charge d'EUROSTYLE SYSTEMS, ne seront remboursés que sur facture, à l'exclusion de tout autre mode, notamment débours ou remboursements sur lettres de voiture ou récépissé.

Sauf indication contraire sur la commande, le transport des produits se fera aux risques et charges du Vendeur.

Article 8 - Transfert de propriété et transfert des risques

Sauf stipulations contraires des Parties, le transfert de propriété ne sera effectif qu'à la date de signature du bon de livraison des marchandises dans les locaux d'EUROSTYLE SYSTEMS, ou tout autre lieu décidé par les Parties.

Aucune clause de réserve de propriété stipulée par le Vendeur ne pourra être opposée à EUROSTYLE SYSTEMS, à moins qu'elle n'ait été expressément acceptée par écrit.

En l'absence de toute indication, le transfert des risques se fera en même temps que le transfert de propriété.

Article 9 – Confidentialité

Le Vendeur s'engage personnellement et pour les personnes dont il répond, à ne révéler à quiconque ni utiliser à d'autres fins que la réalisation de ses obligations au titre de la commande les informations dont il pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution d'une Commande, et ce pendant trois années après la réception des Equipements ou des prestations. Le non-respect de cette obligation pourra entraîner immédiatement de la part d'EUROSTYLE SYSTEMS la résiliation de plein droit de toutes les commandes en cours à ce moment, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels EUROSTYLE SYSTEMS pourrait prétendre. Les informations sont communiquées par d'EUROSTYLE SYSTEMS en l'état où elles se trouvent sans garantie d'aucune sorte quant à leur contenu.

Article 10 – Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle existants sur les études, rapports, développements et autres documents ou travaux réalisés par le Vendeur dans le cadre de la commande sont transférés à EUROSTYLE SYSTEMS dès leur création.

Cette cession porte sur le droit d'exploitation, de représentation et de reproduction sur tout support connu ou inconnu à ce jour, d'adaptation, d'arrangement, de modification, de correction, de traduction, de publication, de commercialisation et, en général, sur tous les droits patrimoniaux attachés au droit d'auteur et aux droits voisins.

Elle est effectuée pour la durée de protection légale du droit concerné et pour le monde entier.

Ces droits pourront être librement transférés par EUROSTYLE SYSTEMS en tout ou partie à des tiers.

Le prix figurant sur la Commande inclura la cession de propriété.

Les études, plans, dessins, modèles, moules et outillages communiqués au Vendeur sont, et demeurent, la propriété exclusive d'EUROSTYLE SYSTEMS.

Le Vendeur garantit que les marchandises livrées ne sont susceptibles d'aucune revendication de propriété industrielle intellectuelle.

Le Vendeur tiendra EUROSTYLE SYSTEMS indemne de toute action en contrefaçon qui pourrait en résulter.

Article 11 - Règlement

Sauf condition particulière convenue, le délai de règlement appliqué par EUROSTYLE SYSTEMS est de 45 jours fin de mois.

Pour les achats faisant l'objet d'une retenue de garantie, le paiement de cette retenue, qui s'élèvera au maximum à 10% du montant H.T. de la commande, interviendra pendant la période comprise entre un (1) et six (6) mois après la réception des marchandises selon le type des marchandises concernées.

Le règlement correspondant à la retenue de garantie sera effectué après constatation du bon fonctionnement et de la conformité des marchandises par les services d'EUROSTYLE SYSTEMS.

Toute somme non payée et non contestée à l'échéance prévue peut donner lieu à l'encontre d'EUROSTYLE SYSTEMS, après mise en demeure préalable adressée par LRAR par le vendeur et restée sans réponse pendant une période de trente (30) jours, au paiement de pénalités de retard, calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle la somme était due.

Ces pénalités courent à compter du 31^{ème} jour calendaire suivant l'échéance de paiement, jusqu'au jour du paiement effectif.

Article 12 - Assurances

Le vendeur s'engage à souscrire à ses frais les garanties d'assurances nécessaires pour couvrir les responsabilités qu'il encourt du fait de l'exécution du présent contrat pour tous les dommages corporels, matériels, et immatériels.

Sur demande d'EUROSTYLE SYSTEMS, le Vendeur lui adressera les attestations d'assurances responsabilité civile générale et professionnelle, datées de moins de six mois.

Dans tous les cas, le Vendeur devra fournir sur simple demande d'EUROSTYLE SYSTEMS, une assurance adaptée couvrant les produits jusqu'à leur arrivée dans les locaux d'EUROSTYLE SYSTEMS ou tout autre destination agréée par lui.

Article 13 – Force majeure

Tout événement de force majeure présentant les caractéristiques définies par la jurisprudence de la Cour de Cassation suspend l'exécution de la Commande.

En cas de persistance de l'événement au delà de un (1) mois, il peut être mis fin à la Commande concernée, par la Partie la plus diligente.

Article 14 - Attribution de compétence

La commande est régie par le droit français.



Toute contestation sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris, nonobstant toute disposition contraire des Conditions Générales de Vente du Vendeur, ou de l'un quelconque de ses documents commerciaux (confirmation de commande, bons de livraison, factures, etc ...).